

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, le directeur du développement économique, David Cyr et le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent ainsi que cinq citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 5 mars 2019, débutant à 20 heures.

57-03-2019

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Monière
appuyé par Julie sylvestre

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item 10, le point suivant :

10.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers
d'amélioration 2019;

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

58-03-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 et de l'ajournement du 15
février 2019, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

59-03-2019

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-03-2019 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de
134 491,32 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8056 et 8073 pour un
montant de 63 319,77 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n°
05911-6B9SV à 06415-6AJIN pour un montant de 5 346,50 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 28 février 2019 pour un montant de 69 272,76 \$;

ADOPTÉ.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire donne information sur les sujets suivants :

- Une rencontre du comité ciblé pour le transport forestier a eu lieu le mardi 5 mars 2019 au bureau municipal;
- Rencontre de la CTAL pour le déploiement internet haute vitesse aura lieu le jeudi 21 mars 2019 à 13 h à la salle communautaire;
- Situation de la démolition et de la construction du pont du Ruisseau-Saint-Denis;
- La Journée de la femme aura lieu le 16 mars prochain au centre des loisirs;
- On avance l'heure le 10 mars prochain. Important de changer les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone ainsi que les dates de péremption des détecteurs..

DÉPÔT DE DOCUMENT

Le document suivant est déposé au conseil municipal par la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 05910-6UPYL à 05914-6BDUE et les numéros de chèques 8062 et 8075 pour un montant de 9 548,53 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

60-03-2019

ÉCOLE SECONDAIRE ST-JOSEPH – PROGRAMME DE BOURSE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière pour une bourse d'étude aux élèves de 5^e secondaire a été déposée au conseil;

ATTENDU que la communauté joue un rôle clé dans la persévérance et la réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU qu'en reconnaissant et soulignant leur effort et leur réussite scolaire, la communauté lance un message fort important d'encouragement auprès des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, de participer au programme « bourses d'études aux élèves de 5^e secondaire » et qu'une bourse de 500 \$ soit versée à la Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier dans l'objectif d'aider les jeunes à poursuivre leurs études.

De plus, que la bourse de 500 \$ soit remise aux étudiants finissants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

61-03-2019

LA MÈREVEILLE – REPORT DU SOLDE AU PROJET D'AIDE À LA FAMILLE EN MATIÈRE DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU qu'un montant de 100 \$ a été versé à la Mèreveille pour le projet d'aide à la famille en matière de couches lavables en 2018;

ATTENDU que la Mèreveille n'a reçu aucune demande de citoyens habitant sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus concernant ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le montant de 100 \$ versé pour le projet d'aide à la famille en matière de couches lavables en 2018, soit reporté comme fonds à ce projet pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure – Municipalités amie des aînés (PRIMADA).

De plus, que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec ce programme.

ADOPTÉ.

RÉACTION CONCERNANT LES NOUVEAUX MANDATS DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES

ATTENDU l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* et les nouvelles exigences quant aux processus de vérification de conformité et d'optimisation des ressources;

ATTENDU qu'en 2015 était publié le rapport « FAIRE CONFIANCE » connu sous le nom du rapport Perrault faisant état que les personnes consultées ont été unanimes à déplorer le fardeau administratif très lourd des nombreuses redditions de comptes et autres exigences gouvernementales;

ATTENDU que le rapport mentionne que « les consultations réalisées dans le cadre de cette démarche démontrent plusieurs exemples de coûts et de délais qu'entraînent les exigences que les ministères imposent aux municipalités et que prises individuellement, les exigences des ministères peuvent paraître raisonnables, mais leur effet cumulé représente un fardeau administratif très important »;

ATTENDU que ce rapport était intitulé « FAIRE CONFIANCE », car il était spécifié qu'il apparaissait que le préalable à toutes les recommandations repose sur la notion de confiance entre le gouvernement et les municipalités;

ATTENDU que les maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle sont conscients de l'importance des vérifications comptables indépendantes quant à l'exactitude des données financières des municipalités et de l'état de leur bilan;

ATTENDU que les municipalités et MRC doivent en plus se soumettre à d'importants processus de vérification qui n'ont pas diminués malgré les recommandations claires du rapport « FAIRE CONFIANCE »;

ATTENDU que les demandes d'autorisation, les redditions de comptes nombreuses de même que les vérifications comptables mobilisent déjà beaucoup de ressources qui, autrement, pourraient être utilisées à mieux servir le citoyen;

ATTENDU que les municipalités et MRC sont imputables de leurs décisions et de leur gestion auprès de leurs citoyens et sont soucieuses d'assurer que leur gestion soit efficace et efficiente suivant les ressources qu'elles disposent;

ATTENDU que ces nouvelles exigences entraineront une charge de travail supplémentaire non négligeable sur le personnel administratif de l'ensemble des municipalités et MRC;

ATTENDU que ces processus imposés sont contraires à la relation de confiance que le gouvernement provincial souhaitait instaurer avec le monde municipal;

Il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans ses revendications auprès du gouvernement provincial de même qu'aux unions municipales et fasse part de notre profonde déception envers ces nouvelles procédures qui sont contraires aux recommandations du rapport « FAIRE CONFIANCE » prévoyant entre autres, la simplification et la réduction des mesures de surveillances et des processus de reddition de comptes, alourdissent le travail des municipalités et finalement nuisant à l'établissement du climat de confiance envers les municipalités.

ADOPTÉ.

BIBLIOTHÈQUE

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Aucune demande.

64-03-2019

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de travail de la directrice de la bibliothèque pour une période d'un an soit, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉ.

65-03-2019

AJUSTEMENT AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que les conditions de travail et salariales de la préposée à la bibliothèque soient bonifiées telles qu'édictées à la lettre d'entente n° 2018-02 de la convention collective et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2019.

ADOPTÉ.

URBANISME

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE DU PRCPB

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements n° 05-04-2019 relatif aux conditions d'émission des permis de construction, 06-04-2019 relatif aux divers permis et certificats et 07-04-2019 relatif au zonage.

Un projet de chacun de ces règlements a été déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

66-03-2019

DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ – MATRICULE 7302-34-4578

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, ne s'objecte pas à la demande d'aliénation à la CPTAQ relativement au dossier matricule 7302-34-4578.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

67-03-2019

ENTRETIEN DES ABRIS À DÉCHETS ET RECYCLAGE DU LAC SERPENT ET DU LAC DE L'AIGLE

ATTENDU qu'une entente a été signée avec M. Raymond Dompierre pour l'entretien des abris de bacs à ordures et de bacs à recyclage;

ATTENDU que cette entente a été signée il y a dix ans et qu'aucun changement n'a été apporté à ladite entente depuis;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'augmenter le montant de la compensation versée à M. Dompierre suite à l'augmentation du prix de l'essence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 25 \$ par semaine soit octroyé à M. Dompierre en compensation pour l'entretien de trois abris de bacs noirs et verts.

ADOPTÉ.

68-03-2019

AFFICHEUR DE VITESSE RADAR

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'offre de Kalitec pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar de gamme Premium au montant de, plus ou moins, 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 35503 649 « Signalisation – achat de matériel ».

ADOPTÉ.

69-03-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2018

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus approuve les dépenses d'un montant de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

70-03-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2019

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'une

demande d'aide financière soit adressée à notre députée provinciale, Madame Chantale Jeannotte, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration 2019-2020 et ce, pour des travaux de réparation sur les chemins Val-Ombreuse et des Cèdres.

ADOPTÉ.

INCENDIE

71-03-2019

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCRSI

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2018 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus en lien avec le plan de mise en oeuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2018, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

72-03-2019

CONGRÈS DE L'ACSIQ

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le directeur du service d'incendie et un pompier soient autorisés à participer au congrès annuel de l'ACSIQ qui se tiendra à la Malbaie du 18 au 21 mai 2019 au montant de 545 \$ chacun.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 22000 454 « *Formation pompiers* » et 02 22000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

M. le maire donne un compte-rendu des activités de loisirs passées, en cours et à venir.

73-03-2019

CONTRAT – SPECTACLE DE LA SAINT-JEAN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que Madame Daisy Constantineau, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

Que la municipalité engage le groupe *Québec Redneck Bluegrass Project* dans le cadre des festivités la fête de la Saint-Jean 2019 et que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat à intervenir entre la Municipalité et Les Spectacles Bonzai.

ADOPTÉ.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

74-03-2019

PRODUCTION DE VIDÉO PROMOTIONNEL

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du développement économique à engager la firme ZooM multimedia pour la production de vidéo promotionnel afin de mettre en valeur les attraits de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus en hiver et en été au coût de 2 156,79 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

75-03-2019

ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'adhérer à la Chambre de commerce de Mont-Laurier au coût de 220 \$ plus les taxes applicables.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 494 « *Cotisation et abonnement* ».

ADOPTÉ.

76-03-2019

FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du développement économique à s'inscrire aux formations sur le développement économique qui se tiendra les 25 et 26 avril prochains à Montréal au coût de 695 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 454 « *Formation administration* ».

ADOPTÉ.

77-03-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la

présente séance soit levée. Il est 20 h 45.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire